

ASSAINISSEMENT **Non Collectif** - **Collectif**

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION

C.C.R.A.
Service du SPANC
66, place du Général de Gaulle
Maison Rurale
B.P. 4
62370 AUDRUICQ
☎ 03.21.00.83.83

—
— **VENTE – CONTROLE INITIAL – CONCEPTION -**
BONNE EXECUTION – CONTRE-VISITE

- FICHE DECLARATIVE -



Le présent feuillet doit être intégralement renseigné préalablement à la visite. Remise de chèque obligatoire pour toute demande. Ce feuillet et le chèque, libellé à l'ordre de la Régie Assainissement CCRA seront remis au service assainissement. Délai d'instruction du dossier 20 jours.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

►► COORDONNEES DU PROPRIETAIRE :

- Nom et prénom :
- Adresse :
.....
.....
- Code postal : Commune :
- Tél. (**portable de préférence**) : courriel :@.....
- Adresse de l'installation à contrôler si différente de celle du propriétaire :
.....
.....
- Code postal : Commune :
- Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :
- Coordonnées de la personne à contacter (si différente du propriétaire) :
.....

Dans le cas d'une vente :

- Adresse de facturation (si différente de l'installation) :
.....
- Code postal : Commune :
- *si non rempli, facture adressée au propriétaire.**
- Noms des futurs acquéreurs :

Coordonnées de l'office notarial ou de l'agence immobilière chargé(e) de gérer la vente :
.....
.....

►► VOTRE DEMANDE D'INTERVENTION PORTE SUR :

- ☐ **Contrôle vente** ⁽¹⁾
- ☐ **Contrôle initial** (diagnostic)
- ☐ **Contrôle de conception** (pour une nouvelle installation d'assainissement non collectif)
- ☐ **Contrôle de bonne exécution** ⁽²⁾ (après réalisation des travaux d'assainissement non collectif)
- ☐ **Contre-visite**
- ☐ **Prélèvement et analyse**

(1) En cas de non-conformité d'un contrôle effectué dans le cadre d'une vente, si les travaux ne sont pas réalisés avant la vente, l'acquéreur dispose d'un an pour réhabiliter l'installation

(2) Pour une construction neuve ou une réhabilitation d'assainissement non collectif
Pour le contrôle de conception, l'usager devra impérativement signaler au SPANC le démarrage des travaux, pour que le contrôle de bonne exécution soit effectué avant remblaiement de l'installation, au plus tard un an après l'avis favorable du contrôle de conception.

►► CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE :

Maison d'habitation individuelle

▪ **Type de Résidence**

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location préciser **le nombre de logements** :

☐ Autre (préciser)

Nombre de chambres ?

Année de construction :

Dans le cas d'une location, nom du locataire :

▪ **Occupation**

Nombre d'habitants permanents : / _____ /

▪ **Autres immeubles**

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

▪ **L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ?**

☐ oui

☐ non

☐ ne sais pas

▪ **Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?**

☐ oui

☐ non

☐ ne sais pas

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

SI EXISTANTE POUR LES SYSTEMES D' ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour les immeubles raccordés au réseau d'assainissement COLLECTIF,
vous pouvez passer directement à « Signature » page 4

►► CARACTERISTIQUES DU TERRAIN :

▪ Superficie du terrain : m²

▪ Terrain inondable : ☐ oui ☐ non

▪ Présence d'une nappe d'eau * : ☐ oui ☐ non

* hors niveau exceptionnel des hautes eaux

▪ Présence d'un captage privé* (prélèvement, puits, forage) à proximité ?

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas

* il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

▪ L'ouvrage est-il déclaré ? ☐ oui ☐ non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

▪ L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

☐ oui ☐ non

▪ Age de l'installation

Age réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation :/...../.....

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

☐ < 10 ans ☐ 10-15 ans ☐ 15-20 ans ☐ 20-25 ans ☐ > 25 ans

▪ Entretien de l'installation

☐ pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien :/...../.....

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

.....

Existence de justificatifs : ☐ oui ☐ non

►► DOCUMENTS A PRESENTER A L'AGENT DU LORS DE SA VISITE (pour l'installation existante) :

- Plans
- Etude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien
- Autre (préciser) :

Dans le cas d'un contrôle de conception, je m'engage à faire réaliser par le SPANC le contrôle de bonne exécution
avant remblaiement.

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, merci de décrire le système en reportant les éléments suivants sur un schéma :

- Les limites de la parcelle
- L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- Les voies de passage des véhicules
- Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant

TARIFS : validité du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

»»

- Vente :	193 €
- Contre-visite/constat de travaux :	126 €
- Contrôle de Conception :	106 €
- Contrôle de bonne exécution :	139 €
- Contrôle initial ou diagnostic :	167 €

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service et des tarifs des contrôles.

Fait à _____ le _____ Signature



En prévision du passage de l'agent chargé de réaliser le diagnostic, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales (regards et tampons visitables, nettoyés et de bien vouloir mettre en service l'alimentation en eau potable de l'habitation si celle-ci est inoccupée). Si le branchement est fermé, veuillez-vous rapprocher de votre syndicat des eaux afin de procéder à la réouverture de celui-ci.

Dans le cas où vous feriez réaliser la vidange avant le contrôle, veuillez à remplir la fosse complètement.